



CHALLENGE INTERREGIONS

CADETS

F.F.C. 2012

~~~~~

## **REGLEMENT GSO**

## **Article 1 – Le but**

La Fédération Française de Cyclisme met en place un Challenge Interrégional Cadets basé sur 5 inter-régions en prenant en considération l'activité de la route et de la piste, nécessaire à leur formation.

Cette action en faveur des jeunes de 15 et 16 ans a pour objectif de renforcer leur motivation, préparer leur passage dans les rangs juniors tout en permettant aux meilleurs éléments de pouvoir à terme intégrer les collectifs France.

## **Article 2 – Découpage des interrégions**

Les interrégions se composent comme suit :

- Zone 1 : 4 comités  
Nord-Pas-de-Calais, Ile de France, Normandie, Picardie  
(18 départements)
- Zone 2 : 3 comités  
Bretagne, Orléanais, Pays de la Loire,  
(15 départements)
- Zone 3 : 5 comités  
Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine  
(18 départements)
- Zone 4 : 5 comités  
Aquitaine, Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes  
(24 départements)
- Zone 5 : 5 comités  
Cote d'Azur / Corse, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes,  
Provence (20 départements)

## **ARTICLE 3 – Sélection des épreuves**

Chaque inter-région, quelque soit le nombre de départements qui la composent, organisera 3 ou 4 épreuves dont une 1 épreuve sur piste, sur la base du programme et du règlement spécifique en annexe.

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier des Comités régionaux.

Une épreuve contre la montre par équipes (12 à 15 km) est considérée comme une épreuve à part entière.

Les clubs organisateurs retenus lors de la réunion interrégions devront satisfaire aux obligations consignées dans le cahier des charges d'organisation.

## **ARTICLE 4 – Calendrier des épreuves**

Chaque inter-région sera responsable de l'établissement du calendrier des épreuves qui serviront de support à l'inter-région cadet sachant qu'une épreuve sur piste par inter-régions est obligatoire.

Route : les épreuves auront lieu tous les ans :

|                  |                                             |         |
|------------------|---------------------------------------------|---------|
| 1 <sup>ère</sup> | épreuve le dimanche de la 15 <sup>ème</sup> | Semaine |
| 2 <sup>ème</sup> | épreuve le dimanche de la 22 <sup>ème</sup> | Semaine |
| 3 <sup>ème</sup> | épreuve le dimanche de la 36 <sup>ème</sup> | Semaine |

## **ARTICLE 5 – La participation**

### *1) Epreuves sur route*

**La participation est réservée aux sélections départementales ou bi-départementales de 3 à 6 coureurs maximum.**

Le nombre de coureurs de chaque équipe pourra varier d'une épreuve à l'autre, il en sera de même pour la fréquence de participation par coureur et ceci, sous la responsabilité du CTS, coordinateur de l'inter-région concernée.

Les coureurs porteront le maillot de la sélection départementale.

**NOTA** : Pour les zones à faible effectif notamment, la participation aux épreuves, en dehors des sélections départementales et bi-départementales, pourra être ouverte aux coureurs à titre individuel du département ou de la région d'organisation étant entendu que le nombre de coureurs par clubs représentés n'excédera pas celui fixé pour les sélections. Il en sera de même pour la fréquence de participation par coureur.

### *2) Epreuves sur piste*

La participation réservée aux sélections départementales et bi-départementales est de 4 à 5 cadets ou cadettes maximum.

Chaque coureur ne pourra participer qu'à un maximum de 3 épreuves sauf dans le cas d'équipe de 4 coureurs (cf. tableau des participations de l'annexe piste).

## **ARTICLE 6 – Le matériel**

Les coureurs devront utiliser un vélo traditionnel route ou piste (avec guidon classique) selon le cas, avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur. Les roues pleines ou à bâtons sont interdites.

Pour les épreuves sur route, le pignon arrière de 14 dents est obligatoire pour des facilités de dépannage.

## **ARTICLE 7 – Les classements**

A l'issue de chaque épreuve un classement par équipes sera établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale et bi-départementale <sup>(1)</sup> à la place réelle (1 point au 1<sup>e</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et ainsi de suite).

En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prendra la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant.

Seules, seront classées les équipes départementales et bi-départementales <sup>(1)</sup> terminant l'épreuve avec un minimum de trois coureurs.

Le classement par équipes à l'issue de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

1<sup>er</sup> : 30 points ; 2<sup>ème</sup> : 25 points ; 3<sup>ème</sup> : 21 points ; 4<sup>ème</sup> : 18 points ; 5<sup>ème</sup> : 16 points ; 6<sup>ème</sup> : 15 points ; 7<sup>ème</sup> : 14 points et ainsi de suite jusqu'à 1 point.

En cas d'ex-aequo au classement général final, sera déclaré vainqueur l'équipe qui totalisera le plus de 1<sup>ères</sup> places par équipes puis de places de 2<sup>èmes</sup> etc .... Et en cas d'égalité parfaite c'est le classement par équipe de la dernière épreuve qui sera prépondérant.

<sup>(1)</sup> : Les équipes bi-départementales devront faire l'objet d'une déclaration avant la première épreuve et ne pourront par la suite subir aucune modification. Dans le cas contraire, la participation aux épreuves sera possible mais l'équipe ne participera pas au classement par équipes.

Pour l'épreuve sur piste (obligatoire), se reporter à l'annexe ci-jointe.

## **ARTICLE 8 – La qualification au Championnat de France route et la finale piste**

### **8.1 : Le championnat sur route cadets :**

Les trois premiers départements de chaque inter-région au classement général provisoire (ou final) à la période légale des engagements pour les Championnats de France de l'Avenir (le 22 juillet 2012 date limite), bénéficieront d'une représentation au Championnat de France Cadets à hauteur d'un coureur par département qui viendra s'ajouter au quota régional. La manche piste fait partie intégrante du classement et doit être prise en compte.

Qualification :

Décision GSO : la dernière manche d'une saison (mi-septembre) est comptabilisée comme la 1<sup>ère</sup> manche de la saison suivante.

1 coureur qualifié (hors quotas) pour les 3 premiers départements après la manche piste de Bordeaux (23 juin) au championnat de France de l'Avenir.

Nouveau : En 2012, le classement final sera établi après la manche du 9 septembre à Parlan (Cantal).

Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du Comité Régional.

#### 8.2 : Coupe de France sur piste des Comités Départementaux :

Les quatre premiers départements de chaque inter-région piste seront qualifiés pour disputer la coupe de France Piste des comités départementaux qui se disputera les 15 et 16 septembre 2012 sur le Vélodrome de Bordeaux. En cas de désistement d'un département, il sera fait appel au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite.

Le programme de cette finale sera le même que celui appliqué lors des manches pistes des inter-régions cadets.

#### 8.3 : Coupe de France sur route des comités départementaux

La Coupe de France est ouverte aux équipes de sélection départementale cadets composée de 4 à 6 coureurs maximum.

Les cinq premiers départements de chaque inter régions cadets seront qualifiés pour disputer la coupe de France sur route cadets des Comités Départementaux qui se disputera le 23 septembre 2012 en Aquitaine. En cas de désistement d'un département, il sera fait appel au 6<sup>ème</sup> et ainsi de suite.

La manche piste du challenge inter-régional cadet doit être prise en compte dans le classement des comités départementaux pour l'accès à la coupe de France route.

### **ARTICLE 9 – Récompenses et attributs**

Des casquettes de leader du classement général par équipes seront remises aux coureurs à l'arrivée de chaque épreuve.

Un (e) maillot ou écharpe sera remise au vainqueur de chaque épreuve sur route.

Pour la réunion sur piste un (e) maillot ou écharpe sera remise à chaque vainqueur d'épreuve (13 maillots ou écharpes seront ainsi remis (es)).

Les épreuves n'étant pas dotées en prix, la remise de coupe, lots en nature ou autre attribut est laissé à l'initiative de chaque organisateur.

## **ARTICLE 10 – Les dossards**

Les dossards seront attribués en fonction du classement général par équipes.

Pour la première épreuve, les dossards seront attribués en tenant compte du classement général de l'année précédente.

## **ARTICLE 11 – Le dépannage**

Il sera assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur auxquels pourront s'ajouter un véhicule par comité régional qui dépannera tous les coureurs des départements de la région.

Pour la première épreuve

➤ Tirage au sort entre les équipes régions représentées à la réunion.

**Attention : Le chauffeur de tous les véhicules de dépannage doit être licencié FFC 2012.**

## **ARTICLE 12 – Les frais de déplacement et restauration**

Les frais de déplacement et de restauration des concurrents et des accompagnateurs sont à la charge des Comités départementaux respectifs.

## **ARTICLE 13 – Les engagements**

Les engagements se feront par internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC rubrique engagement.

La date limite des engagements sera suivant les dispositions fédérales en vigueur.

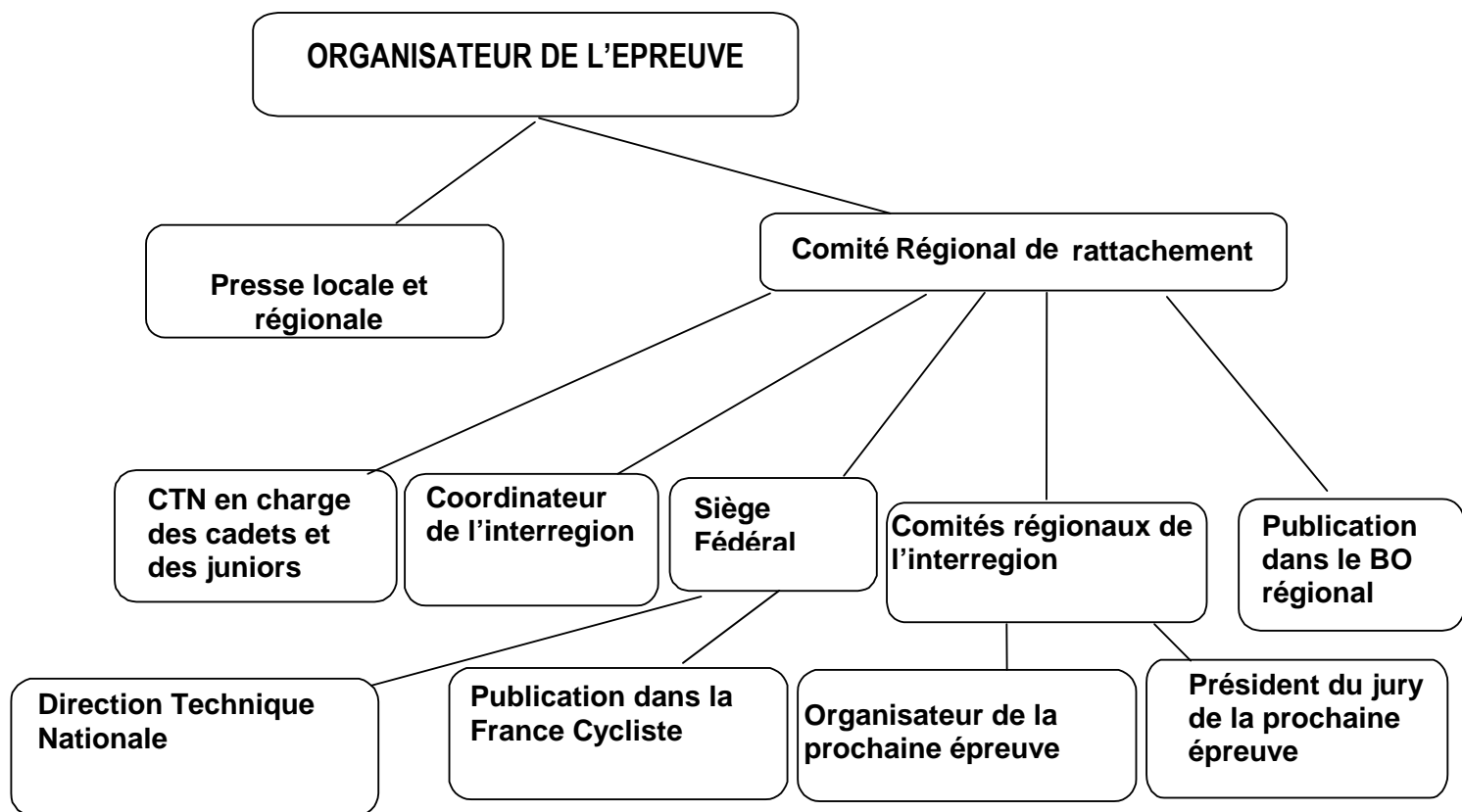
Au préalable, un bulletin d'adhésion de principe de l'équipe aura été adressé 1 mois avant chaque épreuve à l'organisateur pour lui permettre d'évaluer le nombre de coureurs participants.

## **ARTICLE 14**

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

## **ARTICLE 15- Diffusion des résultats**

Le classement de l'épreuve et le classement général provisoire par équipes avec les cumuls de points devra faire l'objet d'une diffusion selon le schéma ci –après :



Le Comité Régional accueillant une épreuve de l'interrégion cadets devra désigner l'ensemble du collège des commissaires dont un Président du jury.

## **ANNEXE**

### **CHALLENGE INTERREGIONAL CADETS** **EPREUVE PISTE**

Les interrégions devront intégrer une manche piste dans le Challenge interrégions cadets pour 2010 :

#### **Participation :**

Participation réservée aux sélections départementales de 4 à 5 (cadets ou cadettes) maximum pour la manche piste.

#### **Manche piste :**

15 à 24 départements selon la zone = 60 à 120 coureurs

1 coureur / département et par épreuve (15 à 24 coureurs ou équipes par épreuve)

#### **Nature des épreuves :**

\* Kilomètre lancé par équipes de 3 coureurs (15 à 24 équipes)

\* course scratch 5 km

\* Vitesse par équipes (3 coureurs) en opposition - 8 à 12 séries

\* Course aux points 12 à 15km – 15 à 24 coureurs

\* Elimination – 15 à 24 coureurs

\* Poursuite par équipes à 4 coureurs sur 3km – 8 à 12 séries

*Chaque coureur ne peut participer qu'à un maximum de trois épreuves sauf dans le cas d'une équipe qui présente 4 coureurs (voir tableau ci-dessous)*

#### **Programme sur une journée :**

Durée : 4H00 (exemple 13H30 à 17H30)

Les coureurs participeraient à deux épreuves minimum chacun

#### **1<sup>er</sup> cas : 4 coureurs**

|   | KML | SC | VE | Points | ELI | P/équi. | TOTAL |
|---|-----|----|----|--------|-----|---------|-------|
| A | X   | X  | X  |        |     | X       | 4     |
| B | X   |    | X  |        |     | X       | 3     |
| C | X   |    | X  |        |     | X       | 3     |
| D |     |    |    | X      | X   | X       | 3     |

#### **2<sup>e</sup> cas : 5 coureurs**

|   | KML | SC | VE | Points | ELI | P/équi. | TOTAL |
|---|-----|----|----|--------|-----|---------|-------|
| A | X   |    | X  |        |     |         | 2     |
| B | X   |    | X  |        |     | X       | 3     |
| C | X   |    | X  |        |     | X       | 3     |
| D |     | X  |    |        |     | X       | 2     |
| E |     |    |    | X      | X   | X       | 3     |

#### **Barème de points :**

Même barème que sur route

Classement établi par l'addition des points obtenus à chaque épreuve par le coureur qui représente son département.



### Classement :

Chaque épreuve disputée individuellement ou par équipes attribuera des points aux 15 premiers :

\* **Epreuve individuelle** : 1<sup>er</sup> : 15 points ; 2<sup>ème</sup> 14 points ; 3<sup>ème</sup> 13 points ; 4<sup>ème</sup> 12 points ; 5<sup>ème</sup> 11 points et ainsi de suite jusqu'à 1 point.

\* **Epreuve par équipes** : 1<sup>er</sup> : 30 points ; 2<sup>ème</sup> 28 points ; 3<sup>ème</sup> 26 points ; 4<sup>ème</sup> 24 points ; 5<sup>ème</sup> 22 points ; 6<sup>ème</sup> 20points et ainsi de suite jusqu'à 2 points.

**Un classement général final par équipes sera établi à l'issue des six épreuves**

En cas d'ex-aequo au classement général final, sera déclaré vainqueur l'équipe qui totalisera le plus de première places puis de deuxième places. En cas de nouvelle égalité c'est l'équipe qui réalisera le meilleur temps en poursuite par équipes qui l'emportera.

### Financement :

Chercher un partenaire pour aider la mise en route de la manche piste avec une grille piste de prix en nature récompensant les premiers départements en matériel piste.

### Matériel :

Seul le vélo de piste traditionnel, quelque soit le type de matériaux utilisé, muni d'un guidon classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Les roues pleines ou à bâtons sont interdites.

### Règlement :

Les épreuves devront se dérouler dans le respect des dispositions réglementaires FFC applicables aux disciplines de la piste.

### Programme sur une journée :

Durée 3H30 à 4H00 (exemple 13H30 à 17H30)

Les coureurs participeraient à deux épreuves minimum chacun

### **EXEMPLE DE PROGRAMME - (durée 4 Heures)**

|                   |   |                                                |                                |
|-------------------|---|------------------------------------------------|--------------------------------|
| 13 H 30 - 14 H 08 | 1 | Kilomètre lancé par équipes (3 coureurs)       | Présentation des départements  |
| 14 H 10 - 14 H 40 | 2 | Course aux points ( 1 coureur par département) | 15Km (60 tours) 6 sprints      |
| 14 H 45 - 15 H 05 | 3 | Elimination ( 1 coureur par département)       | un éliminé tous les deux tours |
| 15 H 10 - 15 H 25 |   | <b>Encadrement minimes ou autres</b>           |                                |
| 15 H 25 - 16 H 09 | 4 | Poursuite par équipes (4 coureurs)             | 3Km 8 séries                   |
| 16 H 10 - 16 H 25 |   | <b>Encadrement minimes ou autres</b>           |                                |
| 16 H 30 - 16 H 40 | 5 | Course Scratch ( 1 coureur par département)    |                                |
| 16 H 45 - 17 H 09 | 6 | Vitesse par équipes (3 coureurs)               | 8 séries                       |
| 17 H 10           |   | CEREMONIE PROTOCOLAIRE                         |                                |
| 17 H 30           |   | FIN DE REUNION                                 |                                |